

Écologie et politique culturelle

Dans les grandes villes,
les élu·es écologistes à l'œuvre



Écologie²⁰²⁵ et politique culturelle

Dans les grandes villes,
les élu·es écologistes
à l'œuvre

Les exemples de
Bordeaux
Grenoble
Lyon
Poitiers
Rennes
Strasbourg
Tours

Photo de couverture : Spectacle participatif de rue We can be heroes de la Cie Groupenfondtion (Tours) lors du festival Les Tombées de la Nuit (Rennes).

Sommaire

Édito.....	4
1 La transition écologique	6
2 Transparence et lisibilité de la politique culturelle.....	8
3 Accessibilité à la vie culturelle	10
4 La diversité culturelle	13
5 Les droits culturels des personnes.....	14
6 Co-construire et coopérer	16
7 Les arts et le vivant.....	18
8 Égalité des genres et lutte contre les VHSS.....	20
9 L'éducation artistique et culturelle	22
10 L'emploi artistique et culturel	24
11 Les grands équipements en transition.....	26
12 Les grands événements culturels à l'aune du dérèglement climatique	28
Notre engagement.....	30
Pour aller plus loin	31
Les actions mises en œuvre par les écologistes pour la culture dans les villes	32

Édito

La réflexion des écologistes sur les politiques culturelles a réellement commencé au début des années 2000 avec une remise en cause du mythe CAME (Compétitivité, Attractivité, Métropolisation et Excellence) dont se satisfaisaient beaucoup de maires. Les militants écologistes alertèrent sur la montée du sentiment d'exclusion et de dépossession des habitant·es, mais aussi sur l'impact carbone d'événements culturels démesurés, ils se saisirent très tôt de la notion des droits culturels pour repenser le soutien aux artistes et aux structures culturelles et replacer l'action culturelle au service du bien être des personnes et de leur savoir vivre en humanité.

Citons les élu·es écologistes de Lyon qui contestèrent les moyens mis dans le nouvel événement des Lumières de Lyon, Dominique Voynet qui lance un processus d'Assises de la culture en 2011 à Montreuil, et en 2015, Marie-Christine Blandin qui, avec un groupe de sénatrices, obtient l'inscription des droits culturels dans la loi Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

À la suite des élections municipales de 2014, les nouveaux adjoints à la culture écologistes des villes de Grenoble gagnée par une majorité verte et citoyenne et Rennes où les écologistes rentrent en nombre dans la majorité de gauche, engagent la politique culturelle dans une nouvelle voie. Ils héritent de grands équipements qui font "rayonner" la Ville mais captent la majeure partie du budget, et s'engagent avec détermination dans une démarche de co-construction, associant les acteurs et actrices de la culture, les artistes et les habitant·es, dans l'écriture d'un nouveau projet culturel. De nouvelles priorités sont affirmées : respect des droits culturels des personnes, promotion de la diversité culturelle, coopération entre structures, priorité aux quartiers populaires, participation active des habitant·es, transition écologique, partage des lieux, place de la jeunesse...

Il fallut attendre la vague verte des élections municipales de 2020 pour que les politiques culturelles écologistes fassent école et s'affirment en tant que telles. Il est d'ailleurs intéressant de constater que l'intitulé est différent selon les villes, chacune voulant indiquer un changement, une orientation nouvelle : Culture[s] à Grenoble, Culture et éducation populaire à Lyon, Culture et droits culturels à Tours, Création et expressions culturelles à Bordeaux, Les arts et cultures à Strasbourg, Espaces publics et droits culturels à Poitiers.

Depuis 2020, les médias et les réseaux professionnels ont scruté, avec beaucoup d'attention, ce qui se passait dans les villes écologistes. Et quand un·e élu·e annonçait une baisse de subvention à une structure en place depuis des décennies, pour redéployer des moyens vers de nouveaux acteurs et actrices, les attaques sur la compétence des écologistes en matière culturelle sont vite devenues virales chez les gardiens du temple de LA Culture.

Cinq ans après, nous sommes fiers de notre bilan, et à la veille de nouvelles élections municipales, il nous semble utile de partager nos visions, objectifs et actions communes.

Si nous avons toujours soutenu les droits des artistes et leur liberté de création, le rôle déterminant des acteurs et actrices de la production et de la diffusion artistique dans la vie des territoires, si nous nous sommes mobilisés pour préserver le patrimoine et le matrimoine, matériel et immatériel, de nos villes, nous voulons rappeler ici la détermination qu'a été la nôtre, à accompagner la prise de conscience du secteur culturel face aux défis du dérèglement climatique et d'une société qui veut être réellement égalitaire, écoresponsable, inclusive et démocratique, une société qui veut laisser aux plus jeunes un futur désirable et une planète habitable. Ce sont ces enjeux environnementaux, de société et d'humanité, révélateurs d'une politique culturelle écologiste, que nous proposons d'aborder dans ce document, en les illustrant d'actions concrètes que nous avons portées dans nos villes.

Un travail de co-écriture coordonné par **Benoît Careil** et **Jacques Bonniel**
avec les contributions de :

Jacques Bonniel,
adjoint en charge de l'art et de la culture du 8^e arrondissement de Lyon,

Dimitri Boutleux,
adjoint chargé de la création et des expressions culturelles de la Ville de Bordeaux,

Benoît Careil,
adjoint à la culture de la Ville de Rennes,

Christophe Dupin,
adjoint à la culture et droits culturels de la Ville de Tours,

Lucille Lheureux,
adjointe aux cultures de la Ville de Grenoble,

Anne Mitzler,
adjointe en charge des arts et de la culture de la Ville de Strasbourg,

Philomène Récamier,
adjointe en charge de la culture et de l'éducation populaire du 3^e arrondissement de Lyon,

Charles Reverchon-Billot,
adjoint aux espaces publics, délégué aux droits culturels de la Ville de Poitiers,

leurs collaboratrices et collaborateurs, ainsi que la commission culture des Écologistes

La transition écologique

les exemples de
Rennes
Strasbourg
Lyon
Poitiers
Tours
Grenoble

1

Engager d'urgence la transition écologique des activités culturelles est un objectif prioritaire des politiques culturelles pilotées par des élu·es écologistes. Chaque projet culturel est évalué selon des critères précis d'impact sur l'environnement, de production de CO₂, ou de consommation de ressources. Strasbourg, Bordeaux, Grenoble, Tours, Poitiers, Lyon ou Rennes ont ainsi mis en place des critères d'éco-responsabilité qui engagent les structures culturelles dans une amélioration continue. Parallèlement, des actions collectives de sensibilisation et de formation permettent aux agents et aux acteurs et actrices de progresser ensemble et de partager des outils communs.

À **Rennes**, un outil d'autodiagnostic et d'amélioration continue, appelé la Boussole de l'éco-responsabilité, a été co-construit en 2018 par la Direction de la culture et les acteurs et actrices de la culture. Son renseignement est obligatoire pour toute demande d'aide et les structures conventionnées doivent rendre compte chaque année de leurs progrès. La Boussole propose 80 actions pour s'engager dans une transition écologique durable, dans les domaines de l'environnement, de l'économie, du social et du management. Les soutiens financiers peuvent être réévalués au regard des progrès réalisés.

La maîtrise des impacts sur l'environnement est la préoccupation première de ce plan d'action. Les musées et centres d'art rennais ont réduit leur empreinte carbone en diminuant le nombre d'expositions. Le rallongement de la durée de chaque exposition a permis de maintenir le même nombre de jours d'ouverture au public et la politique de médiation et d'actions culturelles a pu être renforcée. De même, la coproduction systématique des créations de l'Opéra de Rennes avec Angers Nantes Opéra ou la Co[opéra]tive a permis de maintenir le nombre de créations et de levers de rideau, mais triple le nombre de représentations par création. Les décors et costumes sont recyclés ou vendus par une ressourcerie locale, lors d'une journée porte ouverte de l'atelier décor. Les compagnies rennaises peuvent ainsi s'équiper à peu de frais pour leurs prochaines créations.

En 2023 et 2024, les 500 salarié·es du service culturel de la ville ont participé, par groupe de 8, à une fresque du climat. Pour les structures partenaires, la Direction de la culture a demandé à chacun·e de désigner un·e référent·e Transition écologique pour participer aux ateliers de formation qu'elle programme chaque année : rapports d'experts, bonnes pratiques, coopérations et mutualisations d'outils.

Face à un patrimoine très dégradé, les élu·es écologistes de **Strasbourg** ont fait le choix de restaurer, rénover et adapter les bâtiments culturels plutôt que d'en construire des nouveaux. Le plus bel exemple est la rénovation en profondeur de l'Opéra national du Rhin, à partir de 2026, préférée à la construction d'un nouveau bâtiment.

Pour associer ses partenaires culturels aux défis de la transition écologique, la Direction de la culture de Strasbourg leur a proposé de participer à une Classe Climat. Ce parcours de formation, conçu avec le collectif Les Augures, comprend deux journées de formation collectives, une série de 8 ateliers thématiques et 2 ateliers d'accompagnement à l'écriture de plan d'action. Plus de 100 professionnel·les de la culture ont ainsi planché sur la sobriété numérique, la gestion énergétique des lieux culturels, la protection de la biodiversité, l'économie circulaire dans la création, la production et la diffusion ou la communication responsable.

Après l'élaboration pour chacun et chacune d'un plan d'actions, et l'inscription de l'éco-responsabilité dans les conventions pluriannuelles d'objectifs, Strasbourg travaille à inscrire des objectifs de développement durable, un ODD (objectif de développement durable) 18 culture, pour tous les projets qu'elle soutient.

À **Lyon**, grâce à la complicité des adjoints à la culture et à la transition écologique, deux grandes institutions et un événement ont bénéficié de l'expertise de l'agence We Count pour réaliser un bilan carbone : l'Opéra national de Lyon, l'Auditorium-

Orchestre National de Lyon et le festival de musique Woodstower. Cette démarche a permis de mettre en commun expériences, pratiques éco-responsables et ressources, à mobiliser les équipes et mettre en œuvre des actions concrètes au sein des structures (information, formation, sensibilisation aux économies énergétiques des bâtiments, au traitement des déchets, au recyclage des matériaux et des décors...). Parallèlement, toutes les structures signataires de la charte lyonnaise de coopération culturelle se sont engagées à nommer un.e référent.e transition écologique, à mobiliser leurs équipes et mettre en œuvre des actions concrètes au sein de leur structure.

À **Poitiers**, la transition écologique a immédiatement été identifiée comme un enjeu important par les acteurs et les actrices de la culture lors des temps de travail collectif "Culture commune" organisés par la Ville. À l'initiative de celle-ci, des temps de présentation des enjeux climatiques dans le secteur culturel par le cabinet Belokane et le Bureau des acclimations ont été organisés, suivi d'ateliers et de mises en situation sur des sujets concrets (transports, alimentation, décors). De plus, un accompagnement sous forme de DLA (dispositif local d'accompagnement) a été financé pour 4 structures pour initier ou approfondir la transition écologique et un projet de ressourcerie culturelle est à l'étude.

À **Tours**, une chargée de mission dédiée à la transition écologique a expertisé la situation énergétique et réalisé un bilan CO₂ de tous les établissements culturels. Des ateliers débats réflexion ont lieu avec le personnel et les élu·es avec des objectifs cibles à atteindre. Chaque établissement culturel publie son bilan énergétique annuel. Le Musée des Beaux-Arts est engagé dans une étude avec 15 autres musées français



pour la mise en place d'une méthodologie de comptabilité carbone.

À **Grenoble**, une charte des transitions a été rédigée par 60 acteurs et actrices de la culture, et présentée en conseil municipal pour être adossée à toute demande de subvention. Elle fait écho aux 4 priorités transversales adoptées par la municipalité et reflète l'exigence attendue par les acteurs et actrices envers leurs pairs. Des formations (climat, égalité...) sont prises en charge par la Ville chaque année, à la demande des acteurs et actrices, afin de les aider à répondre à cette exigence commune. Les équipements municipaux rendent compte annuellement, dans un document publié, de l'avancée de leurs actions sur ces 4 priorités relatives aux transitions. En outre, un bilan carbone du Musée de Grenoble a été réalisé en 2019 et 2021. Le Théâtre municipal de Grenoble a également contribué à la mise en place d'une charte plus spécifique au spectacle vivant, au sein d'un réseau d'acteurs et actrices de la culture de l'aire grenobloise, les VerdoYantes. ■

EN SAVOIR PLUS

Rennes

Sur le dispositif d'écoresponsabilité des acteurs et actrices de la culture :

[Pour une Politique culturelle écoresponsable \(2018\)](#)

Sur la stratégie de transition environnementale et les actions mises en œuvre par la Direction de la culture : [La transition écologique de la Direction de la Culture \(2023\)](#)

Strasbourg

[La Classe Climat : une formation pionnière pour les professionnels de la culture \(2024\)](#)

Grenoble

[Sur la charte des transitions écrite par les acteurs et actrices de la culture](#)

[Sur les engagements en faveur des transitions du TMG et la charte du spectacle vivant](#)

Transparence et lisibilité de la politique culturelle

les exemples de
Grenoble
Rennes
Lyon
Bordeaux

2

Comme on le verra au chapitre sur les démarches de co-construction et de coopération, certains adjoint.es écologistes ont débuté leur mandat par des états généraux ou des forums de la culture. Ces initiatives ont pour finalité l'écriture collective d'un nouveau projet culturel pour le territoire. Inédites dans leur ambition participative, elles marquèrent les débuts de politiques culturelles qui associent systématiquement les personnes aux évolutions des sujets qui les concernent.

Une large participation à ces processus de co-construction favorise en premier lieu l'interconnaissance entre des personnes issues de structures et disciplines artistiques parfois très cloisonnées. Ils permettent de s'instruire collectivement, de partager les données et les expériences menées ici et ailleurs, de rechercher ensemble le sens et les articulations possibles entre intérêt général, intérêt privé, éthique des organisations, Etat de droit, liberté d'expression et limites de la liberté d'expression, respect des droits culturels et de l'ensemble des droits humains... La règle de ces échanges est l'écoute et le respect de la parole de l'autre, l'accès libre des données et surtout la sincérité et la transparence dans la mise en œuvre des engagements pris.

Rennes a créé un Conseil des bienveillants de la vie culturelle pour suivre la mise en œuvre des engagements de la Ville suite aux états généraux de la culture en 2015. Un premier document reprenant les 104 engagements puis un second en 2018 faisant un point d'étape des avancées furent largement diffusés et débattus. Chaque année, la ville réunit une Assemblée des acteurs et actrices pour les actualiser et les contextualiser.

La transparence s'exerce aussi dans le travail de critérisation des attributions de subventions. **Grenoble** a créé le "Comité d'avis culture" composé de citoyen·nes volontaires et de personnalités représentatives issues de différents champs professionnels

(action sociale, enseignement...), pour examiner les demandes d'aides et décider des montants des subventions. Ainsi la totalité des demandes de subventions sont examinées dans cette instance. Les débats sur l'égalité et l'éco-conditionnalité des subventions ont permis d'aborder collectivement les enjeux de responsabilité sociale et environnementale et l'urgence de leur prise en compte effective.

Par un nouvel appel à projets culturels et solidaires, la Métropole de **Lyon** a souhaité rendre transparent et objectivable les critères d'attribution des aides auparavant discrétionnaires aux structures culturelles. La Ville de Lyon a renouvelé sa charte de coopération culturelle désormais signée par 38 acteurs et actrices de la culture (institutions, services municipaux, associations, salles et lieux culturels, festivals). Sa rédaction a été préparée lors d'une série d'ateliers participatifs réunissant outre les futurs signataires une cinquantaine de structures partenaires des champs éducatifs et sociaux autour des trois thèmes de la charte : les personnes, les territoires et la coopération. Les résultats de ces ateliers ont été intégrés dans le texte de la charte qui sert de base au dialogue de gestion annuel avec les structures.

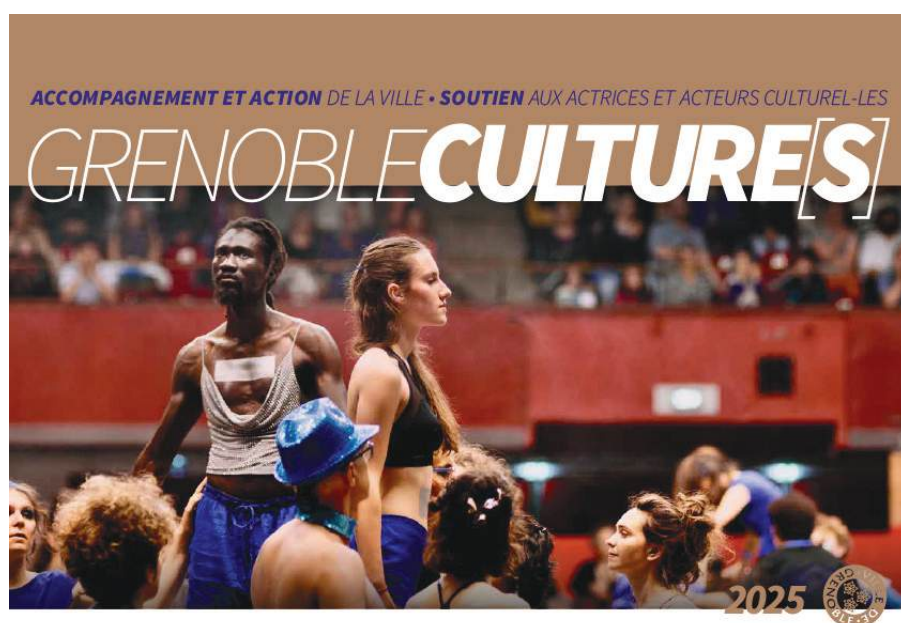
Il peut aussi s'agir de transparence entre différents niveaux de collectivités. À **Bordeaux**, un comité de gouvernance partagée sur le spectacle vivant a été créé en 2021 associant élu·es et technicien·nes des différents niveaux de collectivités. Les sujets et dossiers qui font l'objet de financements croisés, très nombreux dans le champ culturel, sont débattus : projets artistiques, rénovation ou construction de lieux, problèmes financiers ou humains que traversent des structures. Ce comité permet d'accélérer les décisions partagées et de rassurer les structures partenaires. Afin d'évaluer la politique culturelle, un observatoire (chiffres clés) tenu par la Direction générale de l'action culturelle de Bordeaux est mis à

jour chaque mois. Il sert de boussole aux élu·es et aux responsables des structures.

À **Rennes**, tous les dispositifs d'aide de la Direction de la culture, leurs critères et calendrier d'attribution, leurs objectifs, leurs publics ciblés et le budget disponible sont publiés sur le site de la collectivité. Cette communication simplifiée et accessible par filière, enjeux, objectifs sociétaux, permet aux acteurs et actrices de la culture d'être parfaitement informé·es des aides auxquels ils/elles peuvent prétendre. Les aides directes aux équipes artistiques, à la création, à la résidence, à la recherche, l'attribution de locaux, l'acquisition d'œuvres, font l'objet de délibérations au sein de comités associant personnel de la Direction de la culture de la Ville et d'autres col-

lectivités du territoire, artistes et professionnels de la culture.

Grenoble est assurément la collectivité écologiste la plus en pointe sur les enjeux de lisibilité de sa politique culturelle. Chaque année la Direction de la culture présente, sur son site et dans un document imprimé, l'ensemble des équipements culturels, leurs missions, résultats, moyens humains et financiers, l'ensemble des dispositifs d'aides avec, comme Rennes, critères, calendriers d'instruction, provisions à répartir. Enfin le document liste la totalité des subventions culturelles attribuées, avec bénéficiaires et montants. Une démarche exemplaire de transparence et de lisibilité des objectifs de la politique culturelle et de sa mise en œuvre ! ■



Grenoble diffuse chaque année un document exhaustif des conditions de mise en œuvre de sa politique culturelle.

EN SAVOIR PLUS

Grenoble

Sur l'accompagnement, les aides et l'action de la Ville : [Grenoble culture\[s\] 2025](#)

Sur [Le Comité d'avis culture](#)

Rennes

Sur les dispositifs de soutien, les critères, les engagements RSEA : [Les aides à la culture](#)

Lyon ville et métropole

[La Charte de coopération culturelle](#)

[Demande de subventions](#)

Accessibilité à la vie culturelle

les exemples de
Bordeaux
Rennes
Grenoble
Tours
Lyon
Poitiers

3

L'égale accessibilité de tous et toutes à la vie culturelle de son territoire est la première pierre d'une politique fondée sur le respect des droits culturels des personnes. En arrivant aux responsabilités, les élu-es écologistes se sont étonnés de la lenteur des progrès face à cet enjeu fondamental. Soutenus sans réserve par leur majorité, ils/elles ont rapidement défini des objectifs ambitieux d'amélioration de l'accessibilité et mobilisé services et partenaires culturels pour expérimenter, coopérer, mutualiser des dispositifs et outils innovants.

Le chantier était immense : ajuster les tarifs de billetterie et les frais d'inscription à des activités artistiques aux revenus réels des personnes, rendre physiquement accessible aux personnes en situation d'handicap, physique et mental, les lieux culturels et la pratique et la création artistique, rendre lisible et compréhensible la communication culturelle aux personnes mal voyantes ou ayant des fragilités cognitives, et plus largement à la diversité sociale et culturelle des habitant-es, multiplier les propositions artistiques adaptées aux personnes de tous âges, de la très petite enfance aux personnes âgées, des mamans seules avec bébés aux familles.

Renforcer l'accessibilité des personnes en situation de handicap

La municipalité de **Bordeaux** a engagé 5 millions d'euros sur le mandat 2020-2026 pour mettre en conformité les établissements municipaux dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'Ap). Les programmes des établissements culturels intègrent dorénavant des actions ou des parcours pour les publics en situation de handicap ou ayant des troubles autistiques. En 2023, le Muséum de Bordeaux a développé le Sac Facil comportant des objets facilitant la détente pour les personnes hypersensibles, l'établissement propose également des "heures calmes" où tous les écrans et bruits sont éteints et le niveau lumineux abaissé. Le Musée d'Aquitaine a créé des reproductions d'œuvres constituant un

parcours multisensoriel pour les personnes en déficience visuelle, ces objets autorisés à être touchés rencontrent un succès auprès de tous les publics. Ces actions participent d'une démarche Culture-Santé qui se traduit aussi par un partenariat avec le Centre hospitalier universitaire (CHU) de Bordeaux qui permet de développer des actions artistiques pour les patient-es hospitalisé-es : résidences d'artiste à l'hôpital, concerts de l'Opéra retransmis par radio-CHU dans les chambres...

À l'Opéra de **Bordeaux** comme au Théâtre national de Bretagne (TNB) à **Rennes**, des séances sont accessibles aux personnes ayant des troubles du comportement, le calme absolu n'est pas requis lors de ces séances et le public en est averti. Depuis plusieurs saisons, le TNB collabore avec le Centre national pour la création adaptée, il produit et programme des créations importantes avec des artistes français-es et étrangers-ères, vivant avec un handicap.

La Direction de la culture de la Ville de **Rennes** anime un groupe de travail dédié à l'accessibilité à la vie culturelle, il réunit une cinquantaine de professionnel·les des secteurs de la culture et du

Arts et soins
en mouvement :
Des visites culturelles
sur prescription !

Les musées et centres d'art partenaires



handicap. Le groupe a conçu une boîte à outil accessibilité, à la disposition des équipements et organisateurs-rices d'événements culturels rennais. C'est un parc de matériel mutualisé pour soutenir l'accessibilité à la vie culturelle : colliers magnétiques (personnes sourdes ou malentendantes appareillées), gilet vibrant (personnes sourdes non appareillées), cannes sièges... Depuis 2024, le groupe a validé une pictothèque "Accessibilité à la vie culturelle", créée par la Direction de la communication de la Ville. Les pictogrammes sont accessibles sur le site de la Ville, libres de droit et sous licence creative common. Un autre groupe de travail "Arts et soins en mouvement", a élaboré un dispositif de prescriptions muséales, il permet aux médecins de prescrire une visite dans un musée ou un centre d'art ; de récentes études apportent en effet des preuves de l'impact bénéfique des arts et de la culture sur le bien-être et la santé.

À **Grenoble**, le déploiement depuis 2015 de l'Agenda d'Accessibilité Programmée a renforcé l'accessibilité d'équipements culturels déjà reconnus dans ce domaine : les boucles magnétiques sont systématisées, les établissements proposent des visites et spectacles adaptés, le conservatoire dispose d'un enseignant dédié "musique et handicap" et chaque année le mois de l'accessibilité offre une programmation artistique et culturelle riche, donnant une large audience à des artistes en situation de handicap.

Des politiques tarifaires très progressives et inclusives

La tarification solidaire est un levier d'accessibilité sur lequel toutes les collectivités agissent. De nombreuses innovations ont cependant été menées par les élu-es écologistes pour des tarifs les plus adaptées aux capacités financières des usagers.

La gratuité, quand elle est possible, est un levier puissant pour faciliter la fréquentation régulière des équipements culturels et l'accès aux événements sur l'espace public. Mais malgré cela, certaines classes sociales ne sont pas toujours au rendez-vous, et les réalités différentes d'une ville à l'autre, par exemple un nombre important de musées publics à financer par la collectivité, ne permet pas d'appliquer une règle identique partout.

Grenoble et Rennes ont mis en place la gratuité des musées (à l'exception de certaines expositions temporaires) et des bibliothèques. Dès 2015, Grenoble a rendu entièrement gratuit le festival de musique actuelle Cabaret Frappé et à chaque temps fort de la Ville les grenoblois-es peuvent assister gratuitement à des propositions d'artistes locaux. De plus, l'enseignement au conservatoire est gratuit pour les familles dont le QF est inférieur à 400, et une



bourse municipale rend cette gratuité effective dans sa totalité (transports, sorties culturelles, matériel).

Tours applique la gratuité pour les moins de 26 ans, **Lyon** pour les personnes en recherche d'emploi. À **Poitiers**, la gratuité du musée est pratiquée lors d'événements particuliers : exposition exceptionnelle, anniversaire des 50 ans, fêtes de fin d'année.

La gratuité laisse libre les visiteurs-euses d'y passer juste un quart d'heure, sur le temps du midi ou en sortant du travail, de venir et revenir, seul-es ou accompagné-es. Les musées deviennent de véritables espaces publics libres d'accès. La gratuité a dopé la fréquentation, particulièrement des jeunes et des familles.

De même, les propositions artistiques participatives, familiales et gratuites dans l'espace public sont particulièrement plébiscitées par les habitant-es. Lancé en 2016, le dispositif Dimanche à Rennes (4 à 5 propositions artistiques gratuites, familiales et participatives chaque dimanche) a profondément modifié les habitudes des habitant-es.

Au-delà de la gratuité quand elle peut être appliquée, les élu-es écologistes ont réinterrogé les politiques tarifaires afin qu'elles soient au plus près des capacités financières des personnes. De nouvelles catégories de bénéficiaires de tarifs réduits ont été créées : personnes porteuses d'handicap et leurs accompagnant-es, moins de 26 ans, étudiants-es, bénéficiaires de minimaux sociaux. De nouveaux dispositifs sont expérimentés, comme Les billets solidaires ou suspendus. Le Centre dramatique national de Lyon, le Théâtre Nouvelle Génération, propose ainsi au public d'offrir des billets suspendus à des étudiant-es

boursiers-ères qui en profiteront gratuitement, les invitations gratuites aux répétitions générales ciblées vers des personnes aux revenus modestes, les retransmissions sur grand écran sur les places publiques ou les tarifs découverts à 5 euros pour les places moins confortables à l'opéra. À l'Opéra de **Tours**, un repas étudiant à 1 euro est servi à l'entracte de chaque spectacle.

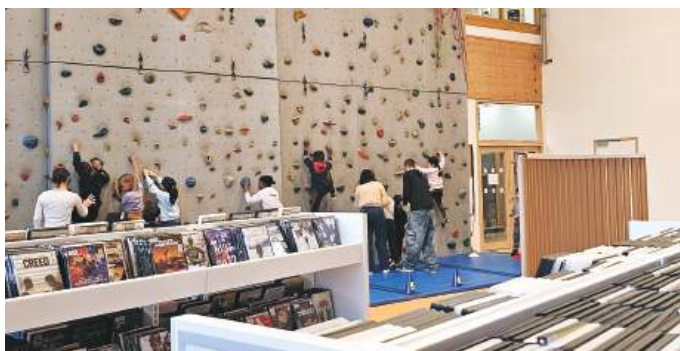
Certaines villes ont abandonné le calcul des frais d'inscription à des activités sur la base des quotients familiaux, pour opter pour le principe d'un "taux d'effort" égal pour tou.tes. Le Conservatoire de **Rennes** applique ainsi depuis la rentrée 2024 un pourcentage unique par activité, appliqué au revenu fiscal de chaque famille. Ce mode de calcul a mis fin aux effets de seuil injustes et a permis de réduire le coût pour les familles aux revenus moyens, nombreuses à Rennes, au détriment des familles aux hauts revenus, sans bien sûr toucher aux frais de scolarité très faibles pour les familles au minima sociaux.

Développer la vie culturelle dans les quartiers populaires

Une des priorités de la politique culturelle de **Bordeaux** est d'œuvrer à un rééquilibrage territorial des lieux culturels, avec comme objectif des lieux culturels de proximité dans chaque quartier. S'appuyant sur des lieux existants ou le renouvellement et la création de nouveaux lieux, la Ville prévoit, par des appels à manifestation d'intérêts (AMI), d'installer au sein de chaque lieu une gouvernance partagée en charge d'y développer un projet et des actions culturelles. Ce rééquilibrage mobilise aussi les grands équipements culturels bordelais. La création d'une antenne du Conservatoire est à l'étude dans le quartier de la Benaugue, comme **Rennes** l'a fait en 2020 avec le nouveau bâtiment de son Conservatoire en quartier prioritaire.

En 2024, Grenoble a augmenté de 10 % (soit plus de 200 000 euros) son soutien aux lieux culturels en quartier prioritaire. L'année précédente, la Ville ouvrait dans le quartier populaire du Village Olympique, un nouveau lieu dédié à la rencontre avec les arts pour les 0-3 ans, L'art tendre. Dans le quartier Mistral, la bibliothèque de secteur a déménagé dans un équipement doté d'un dojo et d'un mur d'escalade, un lieu exceptionnel en quartier prioritaire, associant sport et culture.

les élu-es écologistes, la priorité est clairement donnée aux quartiers populaires, souvent sous-équipés en lieux culturels. Ils sont privilégiés pour les nouveaux projets participatifs et l'art public. À Rennes, les écoles en réseau d'éducation prioritaire sont favorisées pour les actions d'éducation artistique et culturelle les plus performantes : classes à horaires aménagés, classes arts études et classes orchestres. Enfin, les nouveaux appels à projet en faveur des droits culturels ont permis d'accompagner de nombreuses initiatives dans les quartiers populaires, impliquant les habitant-es de toutes conditions sociales et origines aux côtés d'artistes professionnel-les. ■



La bibliothèque grenobloise Chantal Mauduit, et son mur d'escalade.

EN SAVOIR PLUS

Rennes

Sur [Les séances relax au Théâtre National de Bretagne à Rennes](#)

Sur les prescriptions muséales : [Soigner les maux par la culture](#)

Sur la pictothèque "[Accessibilité à la vie culturelle](#)"

Sur l'accessibilité du Musée pour les enfants : [Avec les enfants](#)

Grenoble

Sur [L'art tendre : lieu dédié arts et petite enfance](#)

Sur [la bibliothèque mêlant sport et culture](#)

Sur [l'accessibilité aux personnes en situations de handicap au TMG, au musée, au muséum](#)

La diversité culturelle

4

Extraits de la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle

Article 1 : La diversité culturelle, patrimoine commun de l'humanité

“ La culture prend des formes diverses à travers le temps et l'espace. Cette diversité s'incarne dans l'originalité et la pluralité des identités qui caractérisent les groupes et les sociétés composant l'humanité. Source d'échanges, d'innovation et de créativité, la diversité culturelle est, pour le genre humain, aussi nécessaire que la biodiversité dans l'ordre du vivant. En ce sens, elle constitue le patrimoine commun de l'humanité et doit être reconnue et affirmée au bénéfice des générations présentes et futures.”

Article 2 - De la diversité culturelle au pluralisme culturel

“ Dans nos sociétés de plus en plus diversifiées, il est indispensable d'assurer une interaction harmonieuse et un vouloir vivre ensemble de personnes et de groupes aux identités culturelles à la fois plurielles, variées et dynamiques. Des politiques favorisant l'intégration et la participation de tous les citoyens sont garantes de la cohésion sociale, de la vitalité de la société civile et de la paix.”

Article 5 - Les droits culturels, cadre propice à la diversité culturelle

“ Les droits culturels sont partie intégrante des droits de l'homme, qui sont universels, indissociables et interdépendants [...]. Toute personne a le droit à une éducation et une formation de qualité qui respectent pleinement son identité culturelle ; toute personne doit pouvoir participer à la vie culturelle de son choix et exercer ses propres pratiques culturelles, dans les limites qu'impose le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.”

Il faut lire et relire la Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle de 2001. Avec la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels de 2007, elle a profondément influencé la réflexion des écologistes et s'est définitivement installée dans le corpus de leur pensée politique.

Depuis le début de nos mandats, l'enjeu de la diversité culturelle est au cœur de nos politiques municipales, et bien sûr de nos politiques culturelles. Notre devoir de prendre en compte les identités culturelles des personnes, librement choisies par elles conformément à leurs droits culturels, nous a amené à adopter le pluralisme culturel comme cadre général de la vie culturelle de nos territoires.

Cette approche nouvelle de la politique culturelle n'a pas été facile à partager avec les professionnel·les locaux·ales de la culture. En 2014, alors que les droits culturels étaient pour beaucoup considérés comme la porte ouverte au communautarisme, les nouveaux·elles élu·es écologistes de Grenoble et de Rennes ont dû recourir à des stratagèmes de contournement pour insérer les termes de diversité culturelle et/ou droits culturels dans leur feuille de route politique.

L'objectif de diversité de la vie culturelle a dès lors pu être largement partagé avec les acteurs et

actrices de la culture. Depuis 2020, dans toutes les villes écologistes, les expressions artistiques et les langues des minorités trouvent une place de plus en plus visible dans les programmations, les ateliers de pratique amateur et la communication. Les personnes migrantes comme les autres, sont invitées à partager leurs cultures personnelles, leurs histoires, leur patrimoine et matrilmoine. Les cultures et langues régionales, parfois en voie de disparition, font l'objet d'une attention particulière pour les protéger, les conserver, et les transmettre aux plus jeunes.

Cet enjeu de la diversité culturelle est inscrit dans les conventions d'objectifs des grands équipements culturels et fait l'objet d'appel à projet spécifique. ■

EN SAVOIR PLUS

Sur la Déclaration :

[Le texte intégral](#)

Les droits culturels des personnes

les exemples de
Lyon
Tours
Strasbourg
Rennes
Poitiers
Grenoble

5

Lancée en mai 2007 et immédiatement reconnue par les spécialistes des droits humains, et les militants écologistes, la Déclaration de Strasbourg sur les droits culturels fait aujourd'hui référence. Si les droits culturels ont de très nombreux champs de résonance et interrogent le modus operandi de tout-e professionnel·les qui intervient auprès des personnes, le champ de la culture est bien sûr le premier concerné : la culture comme lieu de la relation et de l'altérité, lieu de l'identification, du développement humain et de l'apprentissage du savoir être avec les autres.

Respecter les droits culturels, c'est construire une vie culturelle qui ne soit plus descendante, où les histoires se croisent, où tout-e citoyen·ne a sa place et prend sa place. C'est promouvoir la liberté des personnes à choisir et faire évoluer tout au long de leur vie leur culture personnelle, leur identité culturelle. Les droits culturels contribuent à créer une société plus inclusive et dynamique, où l'accès et la participation active à la vie culturelle sont simples et égaux pour chacun·e. C'est un pas important vers une société où la culture n'est pas consommée, mais vécue et partagée, où la diversité des identités culturelles, autrement dit la diversité culturelle, est reconnue, valorisée et protégée. Des valeurs tellement écologistes !

La charte de coopération culturelle mise en place à **Lyon** en 2004 faisait déjà écho aux droits culturels en action. Le mandat écologiste a été l'occasion de renouveler et de renforcer cette attention particulière aux droits culturels.

À **Tours**, dès le début du mandat, il a été demandé à tous les établissements culturels en régie de mettre en place des dispositifs pour faire vivre les droits culturels des habitant·es. Les recrutements aux postes de direction ont pris en compte cet objectif et le personnel a reçu des formations. L'Opéra de Tours a ainsi évolué en un opéra populaire, avec une chorale populaire regroupant 230 chanteurs·euses amateurs·rices, une maîtrise populaire et un orchestre populaire qui connaissent

un grand succès dans la ville et ont contribué au renouvellement du public. La délégation de l' élu associe culture et droits culturels envoyant un signal fort à l'ensemble des acteurs et actrices de la culture. Un comité citoyen pour la culture a été constitué par tirage au sort à partir des listes électorales. L'objectif est la participation active des habitant·es à la vie culturelle de leur ville. En découvrant les différents services culturels et établissements ainsi que leurs rôles auprès des habitant·es et des équipes artistiques, ils peuvent faire des propositions d'amélioration des services publics culturels.

Dans la même perspective, en promouvant des initiatives qui valorisent la diversité culturelle et encouragent la participation des citoyen·nes, **Strasbourg** a développé une forte politique en faveur des pratiques artistiques amateurs, en y associant le budget afférent.

À **Rennes**, les 500 salarié·es des services culturels ont suivi une formation aux droits culturels avec des personnes reconnues pour leur expertise en France et dans le monde. L'engagement à prendre en compte les droits culturels des personnes est intégré dans toutes les conventions pluriannuelles d'objectifs des structures partenaires, et dans les projets d'activité des équipements en régie. Ces engagements font systématiquement l'objet d'évaluation quantitative et qualitative. Enfin, des appels à projets favorisant l'implication de personnes dans des processus de création ou des processus Nouveaux Commanditaires ont été initiés ou renforcés, tels que "Les Rennais prennent l'art", et "Médiation et droits culturels".

La nomination de la délégation aux droits culturels de l'adjoint de **Poitiers** a permis, en début de mandat, d'expliquer ce qu'étaient les droits culturels et d'en faire un véritable plaidoyer, notamment dans les médias. Mais c'est bien dans la mise en œuvre au quotidien de la politique culturelle que le référentiel des droits culturels a amené

Crédit : DR



*La chorale populaire
de l'Opéra de Tours.*

Crédit : DR



*Cérémonie commémorative
de l'abolition de l'esclavage,
square Toussaint Louverture,
Bordeaux.*

à penser différemment la politique de programmation, notamment dans l'espace public ou à travers les actions d'éducation artistique et culturelle.

À **Grenoble**, garantir à chacun.e un cheminement libre dans la vie culturelle locale est le fil conducteur de l'action municipale. Cela se traduit par le Comité d'avis en culture mis en place avec des citoyen·nes tiré·es au sort, mais également par la création de comité d'usagers et d'usagers, en bibliothèque ou au théâtre par exemple. La célébration de la journée internationale des migrants en 2025 au Musée de Grenoble a proposé aux visiteurs-euses

des visites guidées par des médiateurs-rices exilé-es. Ces regards commentés sont désormais accessibles en vidéo aux côtés des œuvres concernées. Le passage en société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) de la salle musiques actuelles La Belle Électrique, témoigne de cette orientation politique forte des écologistes Grenoblois-es dans la vie démocratique : exercer sa citoyenneté dans la vie culturelle ce n'est pas juste être spectateur-rice ou avoir une pratique amateur. La création de communs et la gouvernance partagée sont aussi des leviers majeurs dont les politiques culturelles doivent se saisir. ■

EN SAVOIR PLUS

Tours

Sur le [Comité Citoyen pour la Culture à Tours](#)
Sur la [Chorale populaire](#)

Grenoble

Prendre part au projet de [La Belle Électrique](#)

Co-construire et coopérer

les exemples de
Lyon
Tours
Strasbourg
Rennes
Poitiers
Bordeaux

6

Pour réussir la transformation écologique, démocratique et sociale de la vie culturelle, les élu·es écologistes font le choix de la reconnaissance du droit de chaque personne à apporter sa contribution et à débattre de la place de l'art et des expressions culturelles. Des processus de co-construction ouverts à tou·tes ont ainsi toujours été préférés par les écologistes à une simple consultation d'expert·es et l'élaboration d'une politique entre élu·es et administration.

États généraux, Assises ou Forums, peu importe le nom, l'essentiel est que le processus soit démocratique, suffisamment long et protéiforme, et bien sûr ouvert à toutes les opinions, critiques, et idées nouvelles. En fin de processus, la collectivité rend public le nouveau projet culturel et son plan d'actions qu'elle a écrit sur la base des contributions et des consensus trouvés. Un projet culturel parfaitement co-construit présente l'avantage d'engager l'ensemble des parties prenantes dans sa mise en œuvre. Il est la première pierre de la construction collective d'un écosystème culturel fondé sur la coopération et la solidarité entre les personnes, les structures et la collectivité.

Les États généraux de la culture à Rennes en 2015

Le premier chantier lancé par le nouvel élu écologiste à la culture fut l'organisation d'états généraux de la culture pour définir un nouveau projet culturel pour la Ville. 6 mois de forums, d'atelier, de conférences, de tables rondes, de cafés citoyens, 6 mois de libre expression, d'écoute, de dialogue, d'intelligence et de responsabilité collectives. Un cabinet extérieur a accompagné l'ensemble du processus jusqu'à l'analyse des contributions et la rédaction d'une synthèse, diffusée à tou·tes les participant·es et aux élu·es.

La réponse fut 104 engagements pris par la Ville de Rennes pour faire évoluer la politique culturelle dans le sens des constats et préconisations exprimés. Une Assemblée des acteurs et actrices de la culture fut immédiatement créée pour reprendre au moins une fois par an ce dialogue Ville, Métropole, personnes et partenaires concerné·es. Par ailleurs, des instances de concertation furent systématiquement mises en place

par filière et par enjeu. Ce dialogue régulier a permis d'atteindre un niveau d'interconnaissance et de culture commune jamais atteint entre acteurs, actrices, personnels de la collectivité et élu·es.

La coopération devint rapidement la solution à de nombreux problèmes et fut rajoutée comme engagement réciproque dans toutes les conventions. On peut citer quelques actions concrètes : la coopération renforcée entre l'Opéra de Rennes et Angers Nantes Opéra, et celle avec les autres membres de la Co[opéra]tive, la coopération entre les 3 lieux musiques actuelles rennais, l'Antipode, les Trans Musicales et le Jardin Moderne sur l'accompagnement de l'émergence, l'hospitalité des lieux culturels aux associations locales, les journées Passeurs de culture et Arts et soins en mouvement qui mettent en relation professionnel·les de la culture, du soin, de l'éducation ou du social.

Le Forum de la Culture à Bordeaux en 2020

La Ville de Bordeaux a initié dès septembre 2020, le forum de la culture - un travail collaboratif d'une année pour co-écrire la feuille de route culturelle de la Ville de Bordeaux. Une fois essuyé quelques plâtres d'une démarche totalement inédite à Bordeaux, le forum a rapidement montré sa pertinence pour faire travailler ensemble artistes, associations, professionnel·les de la culture, élu·es et personnel de la collectivité. La co-construction et la coopération entre acteurs et actrices de la culture sont aujourd'hui systématiquement favorisées par la collectivité, notamment par des appuis en ingénierie. La Ville de Bordeaux, l'État et la Région Nouvelle-Aquitaine ont souhaité parallèlement créer une instance de gouvernance partagée du spectacle vivant, initiative saluée à l'échelle nationale.

La Charte de coopération culturelle à Lyon

Concrètement, La Charte de coopération culturelle est un outil de coopération entre les partenaires agissant sur le territoire lyonnais : institutions et associa-

tions culturelles, services culturels municipaux, salles, acteurs de l'éducation populaire, éducation nationale. Cette charte vise à créer des synergies, à favoriser les échanges et les partenariats, et à renforcer le lien entre les différents acteurs et actrices de la culture et les citoyens. Créée en 2004, elle a été fortement renforcée au cours du mandat écologiste.

Les rendez-vous " Culture commune" à Poitiers en 2021

Les nouveaux élu·es écologistes de **Poitiers** ont mis en place dès 2021 un temps d'échange et de concertation avec les acteurs et actrices de la culture. L'invitation s'adressait aux structures professionnelles et amatrices, aux artistes, aux technicien·nes et aux salarié·es des structures. La première rencontre réunit plus de 220 participant·es.

L'objectif de ce premier rendez-vous, en janvier 2021, intitulé "Quelle politique culturelle pour la ville ?" était double : faire le point sur la situation des structures qui subissaient les conséquences de la période COVID, et entamer une réflexion collective sur les axes de politique culturelle proposés par la nouvelle majorité municipale. Un sujet est particulièrement remonté et a fait l'objet d'un groupe de travail : la formalisation d'un règlement pour l'attribution de subventions aux structures culturelles. Ce chantier était urgent, tant les modes d'attribution pouvaient sembler arbitraires ou considérées comme un dû.

À la suite de cette première rencontre de deux jours, Culture Commune est devenu un rendez-vous régulier, à raison de 3 à 4 rencontres par an, délocalisées dans des structures culturelles de la ville, autour de thèmes tels que : culture et transition écologique, coopérations/mutualisations, le rôle d'une scène nationale dans la vie culturelle d'une ville, la place des maisons de quartier dans la création et la diffusion artistique, les parcours des femmes dans les métiers de la culture... Certaines rencontres ont été direc-

tement organisées par des acteurs et actrices de la culture et tout le monde pouvait solliciter la Ville pour proposer des thèmes et des animations.

L'objectif fut surtout la rencontre et l'échange entre acteurs et actrices, ce qui justifie un format volontairement tourné vers la convivialité, favorisant les discussions et l'émergence de projets communs. Après 4 ans, les rendez-vous Culture commune sont toujours plébiscités par le monde de la culture, et nourrissent également la réflexion politique des élu·es sur les orientations à développer.

Les Rencontres pour la Culture à Tours depuis 2023

Le service culturel de la Ville de **Tours** a fait le choix de rencontres thématiques annuelles pour répondre à des problématiques d'actualité. Ainsi depuis 2023 plusieurs Rencontres pour la Culture ont eu lieu : "Lieux culturels et Festivals : Mutualisation, coopération", "Arts visuels", "Arts de la rue", "Grands équipements".

Les Petits-déjeuners culture à Grenoble, Lyon et Tours

Instaurer un dialogue régulier, collectif et constructif, avec les acteurs locaux, mettre régulièrement en débat les projets, les inflexions ou évolutions souhaitables de la politique culturelle, telles sont les raisons qui amènent les élu·es écologistes à créer des rendez-vous récurrents avec les acteurs et actrices de la vie culturelle locale.

À l'initiative des directions de la culture, les Petits déjeuners culture se sont durablement installés dans les écosystèmes grenoblois, tourangeaux et lyonnais. Ces échanges décalés et conviviaux, entre acteurs et actrices et élu·es et services des collectivités, ont favorisé les convergences d'objectifs, la transparence des moyens disponibles, les feuilles de route concertées et portées collectivement. ■

EN SAVOIR PLUS

Rennes

Sur les Etats Généraux de la culture : [en images, les engagements pris par la Ville suite aux EGC](#), un [Point d'étape sur la mise en œuvre par la Ville des engagements pris](#),

Sur les Rencontres [Passeurs de culture](#)

Tours

Sur Les petits déjeuners culture : [La culture à portée de main](#)

Lyon

Sur la [Charte de coopération culturelle](#)

Poitiers

Sur les rencontres [Cultures Commune](#)

Les arts et le vivant

les exemples de
Tours
Grenoble
Poitiers

7

Réchauffement climatique incontrôlable, effondrement de la biodiversité, multiplication des catastrophes naturelles, nous avons passé un seuil qui ne laisse plus d'alternative : l'ensemble de la société doit se mobiliser pour espérer léguer aux générations futures une planète habitable. Comment faire pour que cette habitation du monde soit plus respectueuse des cycles du vivant ? Il y a une urgence à créer une nouvelle "matrice culturelle", pour rompre avec cette perception utilitariste hérité de Descartes d'une nature qui ne vaut que parce que c'est une ressource pour l'être humain et n'existe que pour lui permettre de satisfaire ses besoins.

Les écologistes s'inspirent de la pensée de Descartes qui déconstruit cette séparation entre la culture associée à l'humain, et la nature qui serait le reste du monde vivant. Les politiques culturelles portées par les élu·es écologistes interrogent et invitent à revisiter notre rapport au monde vivant, avec des nouvelles façons de créer, de produire et de diffuser les œuvres. La préservation de la biodiversité et de la diversité culturelle sont les conditions indissociables de l'habitabilité du monde. Les artistes et ceux et celles qui permettent la production et la diffusion des œuvres ont un rôle essentiel dans la prise de conscience des enjeux écologiques et l'imagination d'un futur désirable.

À **Tours**, la ville favorise les expositions, les créations dans l'espace public ou les événements portant une attention particulière au vivant. L'accent est mis sur le contemplatif et sur des formes d'expression artistique en prise et respectueuse du vivant.

Afin de préserver la nidification des sternes, petits oiseaux migrateurs, le feu d'artifice du 14 juillet, tiré depuis une île de Loire, a été délocalisé et remplacé par un spectacle de drones moins polluant et tout autant spectaculaire et populaire.

Le pont central de Tours a été libéré des voitures et transformé en un "balcon sur la Loire". Les habitant·es prennent plaisir à venir contempler le spectacle des sternes et de la Loire comme un grand spectacle gratuit et quotidien, un droit à la contemplation de la nature en pleine ville.

Les organisateurs d'événements en plein air doivent présenter un document d'impact sur les végétaux et la faune environnante. Quand ils ont lieu dans un

parc, leur jauge est parfois revue à la baisse pour limiter les piétinements des racines des arbres.

En 2021, Tours a accueilli les Assises de Loire, et en 2024, la Loire s'est vu attribuer la citoyenneté d'honneur de la ville. Les élu·es écologistes ont ainsi voulu amener dans le débat public la notion de "droit de la nature", pour travailler encore plus à sa protection.

La délégation de service public de la Guinguette de Loire a été revue en mettant en avant l'importance de l'éducation populaire à la Loire et une programmation artistique attentive au vivant, avec le festival "Peuple de Loire".

À **Grenoble**, toutes les institutions culturelles ont été invitées à proposer des créations artistiques et des actions autour du récit de nouveaux imaginaires à l'opposé des récits publicitaires de la consommation de masse. Dans le même temps, la Ville a limité drastiquement la présence de l'affichage publicitaire dans la ville, réduit de 60 % la pollution lumineuse. Elle organise une Biennale des transitions où la culture a une place importante.

À **Poitiers**, c'est dans le dialogue entre acteurs et actrices, favorisé par la ville, que s'échangent les propositions autour des nouveaux imaginaires, notamment dans le domaine de la création sonore : murmures, captures de sons et autres spectacles basés sur l'audition permettent de réinvestir des lieux ou l'espace public d'une manière poétique et décalée. Mais c'est surtout au regard du prisme de la double délégation aux droits culturels et aux espaces publics de l'adjoint, que s'affirme la volonté d'instaurer l'espace public dont l'espace naturel, comme lieu de culture au sens large du terme. Cette réaffirmation d'un espace partagé comme lieu de création, de diffusion et de partage, participe à déconstruire les frontières entre nature et culture. ■

EN SAVOIR PLUS

Tours

Sur les événements [Tours sur Loire](#)

◆ GUINGUETTES / MARCHÉS NOCTURNES / LOIRE VIVANTE / GASTRONOMIE / CONCERTS ◆

21 JUIN
SEPT.



PROGRAMMATION ESTIVALE ITINÉRANTE

Informations sur tours.fr

VILLE DE
TOURS

◆ CONCERTS / ARTS URBAINS / CINÉMA DE PLEIN AIR / ATELIERS / EXPOSITIONS / CONTEMPLATIONS ◆

◆ GUINGUETTES / MARCHÉS NOCTURNES / LOIRE VIVANTE / GASTRONOMIE / CONCERTS / ARTS URBAINS / CINÉMA DE PLEIN AIR / ATELIERS ◆

Égalité des genres et lutte contre les VHSS

les exemples de
Rennes
Strasbourg
Lyon
Bordeaux
Poitiers
Grenoble

8

A partir de 2014, les élu-es écologistes à la culture imposent un changement radical de doctrine, de calendrier et de méthode pour aller efficacement vers l'égalité femme/homme et lutter réellement contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels (VHSS) dans la vie artistique et culturelle.

Dès leur entrée en fonction, les élu-es et les directions de la culture définissent avec leurs partenaires culturels des objectifs de progression rapide de la place des femmes, les contractualisent sous formes d'engagements annuels, élaborent des outils pratiques de comptage et organisent des temps de partage d'expériences croisant associations féministes, artistes, acteurs et actrices de la culture et les services municipaux.

Toutes les politiques culturelles écologistes dans les mêmes objectifs progressistes : en faveur du matrimoine (recherche et mise en avant des œuvres d'artistes femmes dans les collections muséales et d'art public, insert du terme matrimoine dans les "Journées européennes du matrimoine et du patrimoine"...); d'une démarche de budgétisation sensible au genre (BSG) afin que les budgets publics d'investissement et de fonctionnement profitent autant aux femmes et qu'aux hommes ; de la liberté laissée aux personnes de définir leur genre (femme, homme, non binaire) lors de leur inscription à des activités.

L'urgence de l'égalité femme/homme dans la vie artistique et culturelle

La Direction de la culture de **Rennes** a soutenu la création de l'association HF+ Bretagne et signé avec elle une convention pour retravailler ensemble sa politique en faveur de l'égalité homme/femme : comptage biannuel des femmes dans le spectacle vivant et les arts visuels, formation au comptage des acteurs et actrices et des agent-es, protocoles de si-

gnalement à la suite d'agression ou de harcèlement, protocoles d'écoute des victimes.

Avant que la méthode ne soit généralisée à tout le secteur culturel, les équipements en régie et les services centraux furent les premiers appelés à compter et à rendre compte annuellement de leur progression : quelle est la part des femmes dans les publics, les artistes programmé-es ou exposé-es, dans les équipes techniques et administratives, dans les répertoires joués ou les collections permanentes des musées et des bibliothèques.

À chaque conseil municipal, les délibérations pour les attributions de subventions culturelles précisent le décompte des projets portés par des femmes, par des hommes ou par des équipes mixtes. En deux années, toutes les provisions d'aide aux projets ont ainsi été définitivement attribuées à égalité entre les femmes et les hommes.

Mais si le comptage est indispensable pour progresser, la Direction de la culture de Rennes mène aussi des actions de sensibilisation aux causes des inégalités persistantes dans certains métiers, pratiques ou esthétiques. La plupart des inégalités n'existent qu'en raison de stéréotypes inventés et transmis de générations en générations, associant des tâches ou des talents à un genre ou une origine ethnique.

Les collectivités de **Strasbourg** et **Lyon** ont été particulièrement actives pour mettre en place la démarche de budgétisation sensible au genre (BSG) dans la culture et dans le sport. Plusieurs directions ou missions de la Ville de Lyon mais également des institutions culturelles (Musée d'art contemporain, Théâtre municipal Les Célestins) ont ainsi entamé l'analyse de leur budget dans une démarche BSG. Les constats montrent de fortes inégalités quand on met en corrélation publics hommes ou femmes et finan-

cements publics pour l'activité ou l'équipement, les corrections nécessaires demandent ensuite beaucoup de détermination et une planification très suivie.

Bordeaux mène une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'ensemble des politiques publiques. La Direction de la culture et les établissements culturels ont ainsi coécrit une charte de 28 engagements, dont : garantir l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes et leur égal accès à la programmation, à l'enseignement et aux pratiques artistiques et culturels, restituer une histoire mixte et lutter contre les stéréotypes de genre, adapter ses outils et ses méthodes de travail aux problématiques de genre et d'égalité.

À **Poitiers**, la question de l'égalité des genres a été le deuxième sujet remonté par les acteurs et actrices lors des rencontres "Culture commune". Il donnera lieu en mars 2025 à une présentation de parcours de femmes dans le secteur culturel. Le renouvellement depuis 2020 de plusieurs postes de direction ont mené à une féminisation des directions des équipements culturels de la ville et de la communauté urbaine, que ce soit au conservatoire, au musée, à la scène nationale le TAP, au centre dramatique national Le Meta, à la salle musiques actuelles, Le Confort moderne, ou au centre de culture scientifique, technique et industrielle l'Espace Mendès France. Ces femmes, dont certaines sont par ailleurs jeunes diplômées, portent un discours et un regard nouveau, et particulièrement intéressant dans des institutions jusque-là majoritairement dirigées par des hommes. L'égalité des genres est également prise en compte dans l'instruction des demandes de subvention.

Mettre fin aux violences et harcèlements sexistes et sexuels (VHSS)

Si les féministes n'ont pas attendus 2017 et l'affaire Weinstein pour faire entendre leurs voix, cette affaire les nombreuses autres qui ont suivi dans le monde culturel, ont révélé la licence injustifiable accordée à certaines personnes dites "intouchables", détenant une autorité morale sur des jeunes personnes ou le pouvoir de favoriser ou d'exclure, la liberté donnée aux artistes les plus entourés d'avoir des comportements inappropriés et humiliant, et l'omerta imposée sur les VHSS dans la sphère artistique, pendant et hors les temps de travail.

Dans nos villes, la parole des victimes s'est libérée et l'écoute progressivement renforcée. En quelques années, et après des milliers de mises en accusation d'agresseurs sexuels dans le monde, certains écosystèmes culturels locaux, poussés par les associations

de femmes, des élu·es déterminé·es et une société locale conscientisée, ont mis en place, parallèlement au circuit judiciaire, des outils pour lutter contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels.

Aucune collectivité, aucune organisation humaine, n'est à l'abri de VHSS en son sein, et peu, avant MeToo, s'était doté de mesures efficaces pour lutter contre. Les dénonciations publiques d'agresseurs au sein du mouvement écologiste, parmi les premières dans le monde politique, ont immédiatement été suivies de mesures et de règles strictes au sein du mouvement, pour informer et former les personnes à protéger, écouter, croire et défendre les victimes, et signaler, enquêter, écarter les agresseurs et les dénoncer à la justice.

Rapidement, toutes les collectivités écologistes ont imposé à leurs services et partenaires la mise en place de protocoles de signalement, d'entretiens immédiats, de lancement d'enquêtes administratives et/ou de signalements au procureur.

Lyon et Grenoble ont créé avec les associations militantes HF+ Auvergne-Rhône-Alpes et Issue de secours, des dispositifs de formation aux VHSS, obligatoires pour tou·tes les élu·es et acteurs et actrices de la culture, et des documents d'informations très utiles et pratiques pour prévenir le harcèlement de rue et savoir réagir. À Lyon, dans le cadre de la journée internationale du 25 novembre sur les violences faites aux femmes, des événements artistiques sont imaginés pour rappeler l'importance de l'action dans ce domaine : compagnie de danse de femmes dans l'espace public, installation plastique d'évocation des féminicides commis en France.

La Ville et la Métropole de Rennes ont rendu obligatoire une journée de formation sur les VHSS aux 500 agent·es des services culturels. Beaucoup d'hommes prirent conscience à cette occasion de ce que les femmes ont subis trop longtemps en silence dans leur quotidien professionnel, du harcèlement sexuel d'un supérieur qu'elle taisait par peur de ne plus pouvoir progresser dans le service, à l'humour sexiste et humiliant qu'elle supportait pour ne pas être marginaliser.

Aux cotés des femmes qui ne laissent plus rien passer et n'hésitent plus à dénoncer publiquement toutes formes d'agressions sexistes et sexuelles, des associations féministes qui se font le relais des plaintes, accompagnent les victimes devant les tribunaux et organisent des actions de sensibilisation, des médias qui enquêtent parallèlement aux instances judiciaires et révèlent des crimes impunis, les élu·es écologistes se sont engagés avec détermination dans cette lutte. En l'espace de 2 ou 3 années, dans les réseaux culturels de nos villes, la peur à changer de camp, et nous sommes fiers d'y avoir contribué. ■

L'éducation artistique et culturelle

les exemples de
Bordeaux
Lyon
Rennes
Tours
Poitiers
Strasbourg
Grenoble

9

Au croisement des politiques culturelles et éducatives, l'EAC, entendue comme une éducation par l'art et à l'art, est devenue un dispositif essentiel des politiques culturelles écologistes. Si pendant des années, le seul objectif de l'EAC était l'éducation à l'art des plus jeunes, autrement dit pour les structures de diffusion, la formation des publics de demain, depuis les années 2000, les écologistes lui ont progressivement assigner un objectif de transformation de l'individu et de développement humain. Les écologistes parlent de l'art qui fait grandir, de l'éducation par l'art. On reconnaissait enfin les effets positifs de l'expérience artistique sur le développement cognitif, la réussite scolaire, les compétences sociales, la créativité, la capacité d'initiative. Le développement de l'EAC dans les politiques culturelles écologistes est concomitant de celui des droits culturels, notamment le droit pour les enfants d'être initié, de comprendre et de développer leurs capacités à effectuer par eux-mêmes les gestes de l'art.

Les villes de **Rennes, Bordeaux et Lyon** ont obtenu récemment le label 100% EAC du Ministère de la culture, **Tours et Strasbourg** sont en cours de labellisation. Ce label est une reconnaissance par le ministère de la culture de l'ensemble des moyens mis en œuvre par la collectivité pour permettre à 100% des enfants scolarisés de bénéficier au moins une fois par année d'une action artistique éducative, exigeante et de qualité.

Rennes est la première grande ville labélisée 100% EAC. En 2015, elle a mis en place un plan local d'EAC très détaillé (un PLEAC) d'une durée de 5 ans (2015-2020 puis 2021-2026). Il précise les objectifs, les priorités et les modalités de coopération entre artistes, structures culturelles, établissements scolaires et partenaires publics (Rectorat, DRAC, Région, Département, Métropole et Ville). Ateliers de pratique artistique sur plusieurs mois, résidences d'artistes sur 3 ans dans les écoles, parcours d'EAC pluridisciplinaires avec plusieurs partenaires culturels, jumelages entre les écoles et les structures culturelles ou entre une structure culturelle et un quartier en sont les points forts. La dernière enquête sur l'année 2022-

2023 montre que 100 % des élèves des écoles maternelles et élémentaires rennaises bénéficient de plus de deux expériences d'EAC par an, et 100 % des collégiennes et 44 % des lycéennes vivent au moins une expérience d'EAC par an. Cela représentait 18 750 h d'intervention EAC à destination de 74 000 jeunes. Les priorités du second PLEAC sont les actions vers la petite et très petite enfance, les actions de longue durée, l'ouverture à de nouvelles pratiques artistiques (culture scientifique, patrimoine, street art...), et la couverture géographique sur tous les quartiers de la Ville.

À **Grenoble** tous les enfants bénéficient de l'enseignement hors les murs du conservatoire grâce aux musiciens intervenants. Ceux-ci sont présents dans toutes les écoles élémentaires de la Ville, et dans toutes les classes. Une priorité est donnée aux écoles dont l'indice de position social (IPS) est le plus bas (plus d'heures, ou accompagnement renforcé à des projets), priorité que l'on retrouve pour les interventions de tous les établissements culturels de la ville. Le concept de santé culturelle présent dans le Projet Educatif Petite Enfance (2022) a permis de multiplier les initiatives vers les 0-6 ans. L'accueil du Babylab Grenoble (laboratoire de recherche sur le nourrisson et le jeune enfant) dans plusieurs établissements d'accueil du jeune enfant, a nourri la recherche sur les bienfaits de la musique dans le développement du langage du tout-petit.

À **Bordeaux**, la ville est entrée dans le processus de labélisation 100% EAC en 2021, à la suite d'un travail de co-construction avec les professionnels de l'éducation et l'écosystème culturel et scientifique du territoire (450 personnes impliquées). Une charte EAC a été élaborée détaillant les objectifs et les multiples dispositifs : actions hors les murs à destination des personnes en situation d'empêchement (champ social, personnes en situation de handicap...), plan de formation à destination des professionnels, "passport" EAC à destination des élèves bordelais-es de 3 à 12 ans permettant de conserver les traces du parcours d'EAC de chaque jeune sur les temps scolaire, périscolaire et



Arts à l'école, livrets explicatifs et de présentation à destination des enseignants.

extrascolaire, création d'un site de ressources et d'interconnaissance à destination des professionnel·les.

À **Tours**, en 2021, le dispositif "Les Arts à l'école" se déploie en trois volets complémentaires dans le parcours de l'enfant : le volet 1 avec des ateliers de pratique artistique dans les classes (50 classes) ; le volet 2 avec des parcours de découverte des établissements culturels municipaux : musées, médiathèques, opéra, cinémathèque (50 classes) ; et enfin le volet 3 avec des ateliers de pratique musicale et autres actions portées par le Conservatoire (50 classes). Un festival est créé, "Les petits pots dans les grands" en direction de la très petite enfance de 0 à 4 ans avec des

rencontres de professionnel·les de la petite enfance sous le marrainage de Sophie Marinopoulos.

Le dispositif Pop'Art, porté par la ville de **Poitiers**, place l'Éducation Artistique et Culturelle au cœur de son action avec un budget presque doublé depuis 2020. Ce parcours vise à favoriser l'émancipation et la créativité des jeunes, en leur offrant des expériences artistiques riches et variées. Une attention particulière est portée aux quartiers prioritaires, notamment dans le cadre de la Cité éducative des Couronneries, où les pratiques artistiques s'installent dans le quotidien des enfants et adolescent·es sur un temps long. ■

EN SAVOIR PLUS

Bordeaux

Sur la politique EAC de la Ville : [100% EAC Bordeaux](#)

Lyon

Sur [Lyon 100% EAC](#)

Rennes

Sur le Plan local d'éducation artistique et culturelle : [PLEAC 2021-2026](#)

Tours

Sur le dispositif [Les arts à l'école](#)

Poitiers

Sur [les dispositifs EAC de la Ville de Poitiers et du Grand Poitiers](#)

Strasbourg

Sur la politique EAC de la Ville et Eurométropole : [L'art nous fait grandir](#)

Grenoble

Sur [L'art tendre](#)

Sur [Le projet éducatif](#)

Sur [le projet éducatif petite enfance](#)

L'emploi artistique et culturel

les exemples de
Strasbourg
Grenoble
Rennes
Bordeaux

10

Il est toujours nécessaire de rappeler que les activités de création, de représentation ou de monstration d'œuvres et la conduite de projets participatifs ou d'actions d'EAC, exigent un savoir faire, un savoir être et un talent que les artistes acquièrent par leur formation et leur expérience et grâce à un acharnement à aller au bout d'un projet de vie professionnelle. Le cadre d'emploi pour ces activités est, en conséquence, un cadre professionnel, avec des règles définies par des conventions collectives, précisant des temps de travail et des rémunérations minimum réglementaires.

Les élu-es écologistes veillent au respect de ce cadre réglementaire d'emploi des artistes et de toutes celles et tous ceux qui travaillent dans le secteur culturel, dans les services et équipements municipaux bien sûr, mais aussi dans les structures bénéficiant des subventions de la collectivité. L'obligation de rémunérer le travail des artistes est rappelée dans toutes les conventions d'objectifs pluriannuelles et lors de l'instruction des demandes de subvention, et elle est vérifiée a posteriori par les rapports d'activité et les documents comptables expertisés. Elle concerne les secteurs du spectacle vivant, du livre et de l'audiovisuel, mais aussi, et c'est encore là un chantier en cours, le secteur des arts plastiques.

Afin de préparer les jeunes artistes à s'insérer dans une vie professionnelle, les élu-es écologistes de **Strasbourg, Grenoble, Rennes et Bordeaux**, plaident, dans les conseils d'administration d'école d'arts ou d'établissement d'enseignement supérieur artistique, pour l'insertion dans les cursus, de modules de formation sur les conditions de la pratique professionnelle : cadres d'emploi, diversité des activités accessibles pour un-e artiste, régime de l'intermittence, statut d'auteur et autrice, autopromotion ou conditions de vente d'œuvres.

Des formations plus spécifiques à la professionnalisation dans le secteur musiques actuelles se multiplient également, dans des structures ressources, soutenues par les mêmes collectivités. Elles préparent ainsi les musicien-es et les porteurs-ses de projets à

concilier leur besoin d'indépendance et la nécessité de collaborer avec des partenaires privés.

Pour les élu-es écologistes, garantir aux artistes leur liberté de création commence au moment de leur formation initiale et de celle des professionnel·les de la culture. Cette liberté n'est jamais acquise, il faut sans cesse veiller aux conditions de son respect. Les pouvoirs publics ont une vraie responsabilité à s'assurer de la capacité des professionnel·les à défendre ce droit et leur formation sur ce sujet est essentielle, dans les écoles d'art, les conservatoires ou les établissements d'enseignement supérieur.

Les élu-es écologistes participent enfin aux réflexions collectives pour trouver des solutions alternatives au travail non ou mal rémunéré. Ils et elles ont largement contribué à la création et au développement du fond d'aide à l'emploi artistique dans les cafés cultures. Le groupement d'intérêt public (GIP) Cafés Cultures, créé en 2015, regroupe aujourd'hui 90 collectivités territoriales et l'État. Il a versé 10 millions d'euros d'aides à plus de 4000 cafés pour les aider à respecter les montants minimums de rémunération des artistes. L'action du GIP a fait reculer fortement le travail au noir dans les bars et sauvé nombre de musicien·es d'une sortie précipitée du régime de l'intermittence. Il est élargi depuis 2024 à tous les organisateurs occasionnels, dont l'organisation de spectacles n'est pas l'activité principale, ce qui permet de soutenir efficacement l'emploi d'artistes dans les territoires ruraux en aidant les comités des fêtes, les associations ou les petites entreprises locales à organiser des événements culturels. ■

EN SAVOIR PLUS

GIP café cultures : <https://gipcafescultures.fr/>



Crédit : La Ferme de Renouville

Concert à la Ferme de Renouville (50) avec le soutien du GIP Cafés Cultures.



Crédit : DR

Concert d'Odezene unplugged, ruines du Palais Galien, Bordeaux.

Les grands équipements en transition

les exemples de
Bordeaux
Lyon
Grenoble
Rennes
Tours
Strasbourg

11

Dans la plupart des grandes villes et métropoles régionales, le budget culturel est un des plus importants, souvent le deuxième après l'éducation. La majeure partie de ce budget est mobilisée pour faire fonctionner les grands équipements culturels : opéras, théâtres, musées, scènes nationales...) allant jusqu'à représenter 80% du budget culturel.

La première inflexion que les élu·es écologistes infligent aux politiques culturelles est d'engager l'ensemble de l'activité culturelle dans les transitions écologique, sociale et démocratique, dont ce livret présente les grandes thématiques.

Ainsi l'opéra, souvent le principal opérateur culturel de la Ville, comme à **Bordeaux** ou **Lyon**, intègre au mieux la nouvelle feuille de route culturelle des élu·es écologistes.

L'Opéra de Lyon comme l'Auditorium-Orchestre national de Lyon ont tous deux réalisé un bilan carbone très précieux faisant apparaître que la mobilité des spectateurs en premier lieu, des artistes et techniciens ensuite, mais également des décors, était la principale source d'émission de CO₂. Des initiatives ont été prises par les opéras de Lyon et de Rennes pour le réemploi des costumes et des décors, les partager avec d'autres établissements ou les revendre à des équipes artistiques locales. De même l'aménagement des horaires a été pensé en liaison avec les transports en commun.

À **Grenoble**, tous les grands équipements municipaux disposent désormais d'un projet d'établissement pour 5 à 7 années, qui aborde les questions scientifiques, artistiques et pédagogiques, mais aussi affirme leurs engagements dans les transitions climatiques, démocratiques et en faveur de l'égalité femme homme. Tous ont intégré les publics les plus précaires comme priorité. Ainsi, tous les grands équipements accueillent en priorité les élèves des écoles aux Indices de position sociale les plus bas

et la tarification au quotient familial est généralisée là où la gratuité n'est pas possible.

Les musées des Beaux-Arts de **Rennes**, **Tours** et **Lyon**, ont intégré cette contrainte en réduisant le nombre d'expositions temporaires et en allongeant la durée des expositions. Comme les structures du spectacle vivant, les musées multiplient les échanges, en systématisant les prêts d'œuvres ou de matériels.

Plus globalement, les élu·es écologistes exigent des équipements culturels plus de coopération, d'entraide et de solidarité. **Tours** et **Rennes** ont fait de la coopération un axe majeur de leur politique culturelle, tous les équipements culturels de la ville sont concernés sans exception. A Lyon, des coopérations se mettent en place à l'échelle de la Métropole, l'Opéra avec le Théâtre de la Croix-Rousse ou celui de la Renaissance à Oullins, le Ballet de l'Opéra de Lyon avec la Maison de la Danse.

La solidarité entre grands équipements et équipes artistiques ou structures de moindre envergure est encouragée et parfois, imposée par la collectivité elle-même : dans le cadre de la charte de coopération culturelle de **Lyon**, les institutions signataires y sont fortement incitées et leurs efforts relevés dans le rapport annuel de gestion.

À **Strasbourg**, les grands équipements ont vu leurs dotations baisser de 2,5% afin de soutenir de nouvelles équipes et favoriser les pratiques amateurs et l'émergence de nouveaux talents. Dans toutes les villes écologistes, depuis 2020 et la dégradation des budgets des collectivités, la réduction des dépenses pèse plus fortement sur les grands équipements tandis que les budgets dédiés aux projets participatifs portés par les associations dans les quartiers, les actions d'EAC et le soutien direct aux équipes artistiques locales sont épargnés voire renforcés.

Au-delà de la classique notion d'accès à la culture, les grands équipements culturels s'inscrivent pro-



Crédit : DR

Opéra Lyon, une transition environnementale engagée.

gressivement dans une démarche visant à promouvoir les droits culturels, en s'associant avec les équipes en lien direct avec les publics "éloignés" ou "empêchés", notamment dans les territoires en politique de la Ville.

À Tours, Bordeaux, Grenoble ou Poitiers, partout où ils et elles sont en responsabilité, les écologistes prône une ouverture large des établissements culturels tant du côté des publics (horaires, politique tarifaire) que du décloisonnement des disciplines artistiques et culturelles. Les musées des Beaux-Arts de Lyon et de Grenoble participent activement à la Fête de la Musique en invitant plusieurs orchestres de jeunes élèves du Conservatoire. Le nouveau directeur de la Maison de la Danse à Lyon a lancé en mai 2024 un nouvel évènement, le 8^e Festival dans le 8^e arrondissement de Lyon (le plus populaire avec 5 quartiers prioritaires) dans l'espace public et divers lieux (non culturels) avec des compagnies émergentes, voire amateurs.

Les grands équipements participent aussi aux avancées sociétales défendues par les écologistes. En matière de lutte contre l'invisibilisation des femmes ou des minorités dans l'histoire, Grenoble s'est engagée via son musée, son muséum et sa bibliothèque à un travail de fond sur la question de la restitution des œuvres. De plus, les bibliothèques grenobloises ont changé de noms, via un processus participatif et de votation, pour prendre celui de femmes connues ou méconnues. En 2025 le conservatoire a fait de même,

et le musée et le muséum participent également de cette démarche : nourrir les imaginaires avec des récits renouvelés.

Enfin les grands équipements culturels s'impliquent fortement dans l'éducation artistique et culturelle. Le dépassement de la seule logique de renouvellement du public au profit d'une véritable socialisation démocratique de nos plus jeunes concitoyen·nes a amené un changement radical de pratiques des équipes actions culturelles et éducatives.

C'est donc pour mieux s'inscrire dans le contexte d'une politique culturelle renouvelée par la prise en compte des droits culturels que les grands équipements culturels sont fortement incités à mobiliser l'ensemble des dimensions (solidarité, coopération, égalité des genres, transition écologique, EAC...) de nature à profondément modifier le rapport de nos concitoyen·nes à l'art, aux artistes et à la diversité des cultures. ■

EN SAVOIR PLUS

Grenoble

Sur le travail de [recherche de provenance des œuvres du Musée](#)

Les grands événements culturels à l'aune du dérèglement climatique

12

L'éco-responsabilité des grands événements culturels est aujourd'hui une obligation pour les organisateur-trices au même titre que la sécurité. Dans les villes écologistes, cette question est abordée avec objectivité et pragmatisme. Chaque événement culturel a un impact environnemental non négligeable, notamment par son caractère éphémère. En quelques jours, voire quelques heures, des montagnes de déchets peuvent être produits, des déplacements ont lieu en masse, des ressources sont consommées en quantité. Les équipes du Shift Project ont sensibilisé les organisateurs-trices à ce sujet. Aujourd'hui, dans chaque ville gérée par les écologistes, l'objectif est la systématisation des solutions les plus performantes. Nous voulons un événementiel à la fois joyeux et rassembleur, et engageant toutes les personnes prenant part à l'événement à réduire au maximum l'impact sur l'environnement de sa présence et de son activité.

À Lyon, le Festival Woodstower a été pionnier en la matière. Engagé depuis 1998, le festival a toujours eu à cœur de proposer un événement musical festif et raisonné, préservant l'environnement. Il fait partie du top 5 des éco-festivals en France avec We Love Green, Terre du sons, Solidays et Climax.

La traditionnelle Fête des Lumières, vieille de 150 ans, a réduit considérablement sa facture énergétique depuis l'arrivée des écologistes à la mairie. Entièrement illuminé en basse consommation, l'événement a obtenu la certification ISO 20121.

Pour être à la hauteur des enjeux du dérèglement climatique et maintenir des grands événements, les élu-es écologistes se sont donnés quatre priorités d'action : favoriser les mobilités douces, actives et collec-

tives au détriment de toutes les autres, des publics, des artistes et des œuvres, interdire les objets jetables et le plastique et généraliser le tri, imposer le réemploi des matériaux et des décors, conditionner les subventions à des critères d'éco-responsabilité.

Aujourd'hui, les tournées en train, et parfois en vélo, se multiplient. Les déplacements sont le premier poste de consommation d'énergie des grands événements culturels. Un festival ce sont des milliers de personnes qui migrent concomitamment vers un même lieu en un temps record. Pour favoriser les déplacements en transports en commun, des mesures incitatives sont mises en place, comme des réductions sur les billets de transport, la mise en place de navettes, le changement des horaires des événements pour correspondre à l'offre de transports en commun ou la promotion du covoiturage via des applications dédiées.

La lutte contre le jetable et le plastique et la généralisation du tri passent par des actions concrètes telles que l'interdiction des bouteilles en plastique au profit de gourdes réutilisables et de points d'eau potable, la mise en place de vaisselle réutilisable, la multiplication des points de tri sélectif et des partenariats renforcés avec des entreprises spécialisées dans le recyclage et le compostage.

Le réemploi du matériel et des décors nécessite une logistique bien pensée et une collaboration étroite entre différents acteurs du secteur culturel. Des plateformes de partage de ressources et les recycleries culturelles fleurissent dans les villes écologistes. L'utilisation de matériaux durables, modulables et

*Moonburn, Stichting
Barstow, FAB,
Bordeaux.*



Crédit : DR

donc réutilisables sur plusieurs événements, devient la norme.

Conditionner les subventions à des critères d'éco-responsabilité est évidemment la mesure la plus performante pour amener rapidement les organisateurs à intégrer les bonnes pratiques. Les critères peuvent inclure la réalisation d'un bilan carbone, la mise en place d'actions de sensibilisation auprès du public, ou l'engagement à utiliser des sources d'énergie renouvelable. Les collectivités promettent des bonus financiers aux projets a priori particulièrement innovants et respectueux de l'environnement, ou des malus pour les projets a posteriori évalués sans aucune amélioration par rapport à l'évaluation précédente.

Au-delà des aspects logistiques et matériels, il est essentiel d'impliquer les publics et les artistes dans

cette démarche. Les événements culturels sont des vecteurs puissants de sensibilisation et de changement de comportement. La communication est un aspect crucial de la transition. Informer le public des efforts entrepris pour réduire l'impact environnemental, expliquer les choix faits et leurs conséquences positives, et encourager des comportements responsables sont autant de leviers pour renforcer l'adhésion et la participation du public. ■

EN SAVOIR PLUS

Lyon

[Concilier grands événements et transition écologique](#)

Notre engagement

Les artistes et les œuvres d'art nous aident à mieux vivre ensemble, à nous comprendre et à nous entendre, dans le respect de nos différences. Les artistes réinterrogent le monde, proposent de nouveaux imaginaires, de nouvelles approches sensibles de l'altérité, du monde végétal et animal, de notre histoire personnelle et de notre histoire commune.

Les capacités décuplées des artistes, pour reprendre la notion d'Amartya Sen, et leur maîtrise des langages symboliques et métaphoriques, nous aident à faire des pas de côté, pour nous observer, questionner le sens de nos vies, individuelle et collective. Les artistes nous aident à éloigner nos angoisses existentielles et à entrevoir de nouveaux horizons, ils nous donnent confiance dans notre capacité à construire ensemble un futur soutenable, inclusif et joyeux.

Pour s'adapter aux bouleversements systémiques que le monde vit aujourd'hui, la mutation de la vie artistique et culturelle sera radicale. Nous avons la chance d'avoir des artistes, des acteurs, des actrices et des publics passionnés, conscients de la gravité de la situation et prêts à agir, alors allons-y !

Interrogeons-nous sans crainte et avec objectivité sur nos pratiques culturelles. Sont-elles soutenables ? Peut-on les modifier sans perdre leur essence qui nous donne tant de plaisir, de joie collective et nous aide à vivre ensemble ? Doit-on par exemple continuer les tournées en avion à travers le monde, les grandes productions théâtrales ou lyriques qui ne jouent que 3 ou 4 fois, les concerts dans les stades ou les festivals qui font converger des foules ? A quoi bon servir les intérêts des multinationales en construisant des salles de 10 000 places avec l'argent public.

De même l'implication la plus grande possible des habitant-es dans la vie culturelle de la Cité est une nécessité pour continuer à faire société. Nos cultures nous relient les uns aux autres et les politiques culturelles participent activement à maintenir la cohésion sociale. Toutes les structures culturelles doivent s'interroger sans cesse, innover, mettre en place des dispositifs, des événements permettant cette implication, participation. Les droits culturels et l'éducation populaire doivent être au cœur des politiques culturelles.

Notre monde change très vite, nous n'avons pas d'autres choix que de nous adapter, de trouver les nouvelles conditions de notre vie culturelle et artistique, pour aujourd'hui et pour demain. L'éco-responsabilité effective de tous les acteurs et actrices de la vie culturelle et le respect des droits culturels des personnes sont les deux conditions majeures pour préserver la place essentielle des politiques culturelles dans nos collectivités.

Les efforts doivent être menés conjointement par les collectivités et l'Etat, les organisateurs professionnels et bénévoles, les responsables d'équipement, les artistes et les citoyen-nés. En innovant dans des projets et des manières de faire véritablement durables et soutenables, le monde culturel peut renforcer son double rôle émancipateur et rassembleur et être fer de lance de la transformation écologique.

C'est notre engagement : agir pour faire évoluer la vie culturelle et artistique, pour renforcer son pouvoir d'agir sur notre savoir-vivre ensemble, en humanité et en paix, dans le respect des droits humains et de notre planète.

Pour aller plus loin

- Guide d'orientation et d'inspiration pour la transition écologique de la culture. Ministère de la Culture et de la Communication <https://www.culture.gouv.fr>
- Décarbonons la culture. Site <https://theshiftproject.org/article/decarboner-culture-rapport-2021/> la culture. Les nouveaux défis face au dérèglement climatique. David Irle, Anaïs Roesch, Samuel Valensi éditions PUG UGA 2021
- Budget 2024 et choix culturels des collectivités. Observatoire des politiques culturelles <https://www.observatoire-culture.net/publications/>
- Pascale Bonniel-Chalier, Écologie et culture Revue de l'Observatoire des politiques culturelles, novembre 2022
- Culture et Médias 2030, Fiche 9 Diversité culturelle. Questions de culture. Ministère de la Culture 2011
- Création artistique et urgence écologique, Revue Culture et recherche DEPS Ministère de la Culture automne-hiver 2023
- Droits culturels : les comprendre, les mettre en œuvre. Éditions de l'Attribut, Auvergne Rhône-Alpes Spectacle Vivant, UFISC. 2022
- Déclaration de Fribourg : <https://www.droitsculturels.org/observatoire/la-declaration-de-fribourg/>
- Raphaël Besson, De la coopération culturelle à la culture de la coopération. Rapport d'étude LUCAS Avril 2021
- Paul Ardenne Un art écologique. Création plasticienne et anthropocène. Ed. Le bord de l'eau 2018
- Maxime Bœuf et Andrea Bongiorno, Les arts et la représentation du vivant in Les chantiers de la création. Décoloniser le regard écologique 15/2022
- Ce que les arts nous disent de la transformation du monde in Revue l'Observatoire N°57 hiver 2021
- Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication. Ministère de la Culture 2024
- Actions culturelles en faveur de l'égalité des genres dans les villes et les territoires. Culture 21 C.G.L.U. (Cités et Gouvernements Locaux Unis) Octobre 2021
Site web <https://cultureegalitegenres.fr>
- Philippe Meirieu, L'éducation artistique et culturelle : une pédagogie de l'ébranlement in La Scène N°72 mars-mai 2014
- Anne Jonchery et Sylvie Octobre, L'éducation artistique et culturelle. Une utopie à l'épreuve des sciences sociales. Questions de culture Ministère de la Culture 2022
- Chiffres clés, statistiques de la culture et de la communication Ministère de la Culture DEPS 2023
- ICOM, Nouveaux publics, nouveaux usages, nouveaux modèles, Journées professionnelles sur les musées, Tours, 2023
- Julien Audemard, Aurélien Djakouane, Emmanuel Négrier, La création de festivals. Motivations, sociologies, mutations. France Festival CEPS 2024.

L'autre livret produit par les Commission culture des Écologistes sur les [politiques culturelles dans les territoires ruraux](#).



Les actions mises en œuvre par les écologistes pour la culture dans les

1 - La transition écologique

- Inscrire des critères d'éco-responsabilité dans toute demande d'aides
- Faire progresser les agent.es et acteurs et actrices de la culture par des actions partagées de sensibilisation et de formation à la transition écologique

2 - Transparence et lisibilité de la politique culturelle

- Rendre accessible et transparent les critères des attributions de subventions
- Diffuser en ligne ou dans un document imprimé, l'ensemble des aides possibles et les subventions attribuées aux équipes artistiques et aux équipements culturels
- Créer des instances de dialogue entre la collectivité et les acteurs et actrices de la culture

3 - Accessibilité à la vie culturelle

- Renforcer l'accessibilité pour tous et toutes des lieux de vie culturelle
- Associer professionnel.les de la culture et du handicap pour expérimenter des dispositifs innovants
- Mettre en place des politiques tarifaires très progressives et inclusives

4 - La diversité culturelle

- Adopter le pluralisme culturel comme cadre général de la vie culturelle
- Lancer des appels à projets pour promouvoir la diversité culturelle

5 - Les droits culturels des personnes

- Inscrire le respect des droits culturels des personnes dans toutes les conventions d'objectifs
- Favoriser la participation active des habitants à la vie culturelle
- Former aux droits culturels le personnel des services culturels et des structures partenaires

6 - Co-construire et coopérer

- Dès le début du mandat, inviter les acteurs et actrices de la culture et les habitant.es à construire ensemble un projet culturel pour la ville
- Organiser des rendez-vous thématiques, assemblées, concertations, petits-déjeuners, pour mettre en débat les projets et les évolutions envisagées de la politique culturelle
- Inscrire la coopération entre acteurs et actrices comme engagement dans les conventions d'objectifs

7 - Les arts et le vivant

- Revisiter notre rapport au vivant par de nouvelles façons de créer, de produire et de diffuser

- Encourager les créations artistiques et les actions culturelles autour du récit de nouveaux imaginaires en rapport avec le vivant
- Evaluer et réduire l'impact des actions culturelles dans l'espace public sur les végétaux et la faune

8 - Égalité des genres et lutte contre les VHSS

- Mettre en place un comptage systématique des femmes dans la vie artistique et culturelle et définir des objectifs de progression rapide
- Développer une démarche de Budget Sensible au Genre et une politique en faveur du matrimoine
- Mettre en place et partager des protocoles de signalement, de réaction immédiate et d'enquêtes pour mettre fin aux VHSS

9 - L'éducation artistique et culturelle

- Penser l'EAC comme une politique en faveur des droits culturels des personnes
- Co-construire un plan local d'EAC ambitieux, associant structures culturelles, artistes, acteurs éducatifs et sociaux et l'ensemble des partenaires publics
- Diversifier les disciplines artistiques, les lieux et les partenaires et favoriser les actions d'EAC de longue durée

10 - L'emploi artistique et culturel

- Inscrire l'obligation de rémunération des artistes dans les conventions d'objectifs pluriannuelles et les demandes de subventions
- Protéger la liberté de création des artistes et la liberté de programmation, conformément à la Loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine de 2016
- Insérer dans les cursus d'enseignement artistique des modules sur les conditions économiques et juridiques de la pratique professionnelle

11 - Les grands équipements en transition

- Engager les grands équipements dans les transitions climatiques, sociétales et démocratiques
- Développer la solidarité entre grands équipements et équipes artistiques et associations locales

12 - Les grands événements culturels à l'aune du dérèglement climatique

- Conditionner les subventions à des critères d'éco-responsabilité
- Interdire les objets jetables et le plastique
- Favoriser les mobilités douces, actives et collectives des artistes et du public

Notes



Éléonore Dock, centre culturel de Huy. "Je réclame de la culture et des baisers"